

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Évolution du statut de la femme.

2. La réconciliation des sexes

Anne-Marie HANSENNE

Dossier n° 2006 - 047

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision
Publications

Fondateurs (1954)

Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif

Jacques CELS, Chemsî CHEREF-KHAN, Paul DANBLON,
André DEJAEGERE, Anne-Marie GERITZEN, Jacques Ch. LEMAIRE

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Secrétariat

Christiane LOIR

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles

<http://www.lapenseeetleshommes.be>

Publications – Abonnements :

(02) 650 35 90 – christiane.loir@ulb.ac.be

Radio – Télévision :

(02) 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Fax : (02) 650 35 04

<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Communauté française de Belgique

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

000-0047663-36

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2006

seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 62-63 – *Franc-Maçonnerie et beaux-arts*

n° 64 – *Francs-Parlers n° 1*

Évolution du statut de la femme

2. La réconciliation des sexes

Anne-Marie HANSENNE
Centre laïque de l'audiovisuel

Dans les religions masculines, notons le bien, l'homme est créé en premier lieu, avant la femme, qui dans la version sacerdotale de la *Bible* par exemple viendra même après les animaux !!

Les auteurs des mythes et des religions n'ont vraiment pas eu peur de l'absurde : c'est un homme qui engendre une femme !

Peu importe qu'il n'ait pas l'organe qui convient, un os fera l'affaire !

La genèse nous l'explique très bien : « Voilà maintenant, dit l'homme, l'os de mes os et la chair de ma chair. Elle sera appelée femme (ISHA), car elle a été prise de l'homme (ISH) ».

Avec l'effacement obligé de la déesse mère et l'émergence de religions patriarcales, ce sont bel et bien des visions différentes des rapports hommes/femmes qui se dessinent désormais.

La femme est à la disposition de l'homme ; pire, elle est associée au péché. La sexualité devient l'horreur, le tabou. La sexualité peut certes encore servir, mais uniquement à la procréation. Le sexe obsède, il fait trop penser au culte de la déesse.

Notable exception : l'Égypte ancienne.

Les femmes de la Vallée du Nil ont eu un sort tout à fait remarquable.

Les déesses en témoignent ! Nout, l'origine de tout était encore une femme. Puis Isis vint qui supplanta peu à peu toutes les déesses dans tout le Proche Orient et jusqu'à Rome et en Grèce, avant l'offensive radicale masculine !

Au pays des pharaons, l'égalité des femmes et des hommes était réelle. Aussi bien à la Cour que dans les familles, les filles et les garçons étaient traités de la même manière.

La femme, même de condition modeste, peut devenir vizir, nous dirions Premier ministre. La femme peut posséder des biens propres et les gérer en toute liberté.

Les grands principes moraux étaient alors : l'amour de la vie et de la justice, et le respect de la famille.

Coïncidence peut-être, nous y reviendrons cependant, l'heure de gloire en Égypte ancienne n'était pas seulement celle des femmes, mais aussi celle des chats ! Ils étaient aimés, déifiés, respectés. Bastet déesse de la féminité, de la procréation, de la sensualité avait une tête de chat et un corps de femme.

Une jolie anecdote : le roi perse Cambyse II gagna la bataille de Péluse parce que ses soldats avaient mis des chats vivants sur leurs boucliers ! Pour ne pas les tuer, les blesser, les soldats égyptiens se sont rendus !

Le chat du Moyen Âge sera moins bien traité, certaines femmes aussi, et c'est pour le pire cette fois que le sort du chat y sera associé.

Jusqu'au V^e siècle l'histoire de l'Europe occidentale notamment, est franchement masculine, une des premières femmes dont on parlera un peu c'est Clotilde, l'épouse de Clovis, et de son zèle pour répandre la foi catholique. Il en découlera une culture religieuse féminine avec une ébauche de vie intellectuelle dans certains monastères de femmes et la création d'hôpitaux ce qui représente une importante avancée sociale.

Le Moyen Âge a eu ses femmes poètes. Il a également eu ses femmes médecins. L'une d'elles a accompagné saint Louis à la croisade. Il y avait aussi des « barbières » pratiquant la grande spécialité de l'époque, le remède universel : la saignée ! Des femmes ont même participé à la construction des cathédrales en tant que maçons.

À l'époque, beaucoup de métiers étaient devenus accessibles aussi aux femmes, surtout dans les campagnes où il y a des femmes maire, échevin, tandis qu'on n'en découvre pas la trace en ville.

En zone rurale toujours, dans les métiers de justice, à côté des prud'hommes existaient des prudes femmes dotées comme eux de pouvoirs judiciaires.

Elles participaient de même à la vie judiciaire comme témoin, comme plaignante : ainsi on a la trace d'une plaignante dénonçant un certain Martin Frottecouenne (cela ne s'invente pas), qui disait-elle, « l'avait forcée ».

Évolution du statut de la femme.
2. La réconciliation des sexes

On peut espérer que le viol a été suivi de sanctions, et on peut conclure que la vie à la campagne était loin de confiner la femme à ses chaudrons, la femme est partie prenante aux activités des hommes et à des activités spécifiques comme le filage, le tissage, le vêtement.

Beaucoup de femmes participaient à la vie économique à côté de leur mari. Et des femmes seules aussi, veuves ou célibataires, exerçaient des métiers pour subsister.

Le retour de flamme viendra de la ville, notamment avec la redécouverte du droit romain qui était loin d'être tendre pour la femme. Malheureusement l'influence de la ville atteindra petit à petit les milieux ruraux.

Sans oublier qu'une loi fort ancienne, la plus vieille des lois franques, la loi salique viendra barrer aux femmes leur accès à la dévolution des terres. La rédaction de la loi salique parvenue jusqu'à nous a été faite sous Clovis elle contient des règles de droit civil, de droit pénal, de procédure, mais elle contient surtout une règle excluant les femmes de la succession à la terre, elle a été largement utilisée, et l'est encore dans certains cas, pour légitimer l'ordre de succession des enfants de sexe mâle uniquement, dans différentes monarchies européennes. Elle est à présent abolie, un peu partout, mais c'est relativement récent, comme en Belgique par exemple. Dans le même temps, il faut bien le dire, les influences monarchiques se sont notablement affaiblies sous l'influence de la démocratie parlementaire.

Revenons au Moyen Âge où le pire était à venir aux alentours du premier millénaire. Un vent de folie s'empare des âmes et surtout des âmes bien pensantes : le mal c'est Satan, personnifié notamment par les femmes et plus encore par les sorcières. C'est par milliers qu'elles seront brûlées vives pour quelques sorciers qui subiront le même sort.

L'Église, dans sa chasse aux sorcières dont le principal défaut était de détenir un certain savoir, fût-il occulte, alla jusqu'à impliquer des chats dans ses procès !

L'Inquisition suscita bien sûr de véritables horreurs comme de jeter des chats vivants dans les feux de la Saint-Jean ou, comme chez nous, du haut des beffrois.

Le siècle des Lumières viendra et démythifiera le problème, mais on n'y est pas encore. (À suivre !)

Il est un fait, c'est que l'on constate très vite en voulant remonter dans l'histoire des femmes, ce sont les hommes qui écrivent sur les femmes ! Les textes féminins manquent pour beaucoup de périodes.

Ce n'est pas un hasard : l'écriture est avant tout l'expression d'une liberté comme le savoir en général. Pour les femmes, cette liberté était, et est encore parfois à conquérir. Les femmes ont toujours existé au même titre que les hommes tout en manquant de « visibilité » par leur présence sociale et par des actions « visibles ».

Le silence des femmes à certaines époques est bien un fait de civilisation.

Au Moyen Âge c'est particulièrement vrai, le regard sur les femmes est déformé par les hommes qui écrivent sur elles, d'autant plus qu'il s'agit souvent d'hommes d'Église !

C'est ainsi, qu'on peut se demander si vraiment, à travers la Vierge Marie, mère de Jésus, conçue sans ce qu'il est convenu d'appeler le péché, le christianisme, surtout à partir du XII^e siècle accorde vraiment une certaine importance à la femme, à la mère ?

C'est en 431 seulement que le concile d'Éphèse a déclaré Marie « mère de Dieu », avec vraisemblablement l'idée d'authentifier ainsi les origines divines du Christ plutôt que de prolonger ainsi les cultes féminins des débuts de l'humanité.

Plus tard, en 1854, Pie IX proclame Marie « Immaculée Conception », par le biais de l'infaillibilité papale.

En 1950 – ce n'est pas si éloigné de nous – le pape Pie XII en remet encore un peu par « l'enlèvement aux cieux de l'âme et du corps de Marie » : c'est l'Assomption.

(À noter que rien de tout cela n'apparaît dans les Écritures).

Par ces différentes démarches de l'Église, Marie devient surhumaine. Ce n'est pas une femme entre toutes les femmes qu'on glorifie encore aujourd'hui dans le culte marial, mais bien quelqu'un qui a mis au monde un dieu et cela sans l'intervention en bonne et due forme d'une personne de sexe mâle...

Il faut bien dire qu'on est loin d'un quelconque progrès dans la place équitable de la femme dans la société, tel que les féministes l'ont pensée et entreprise.

L'image d'une autre femme, Ève est tout aussi négative, Ève la tentatrice qui incarne le péché de chair !

Ainsi pour Saint Augustin, même la fécondité ne compense pas la perte de la virginité ! C'est tout dire !

Évolution du statut de la femme.
2. La réconciliation des sexes

Sera alors réactivée l'ancienne sanction : « Tu enfanteras dans la douleur », cette douleur représentant une manière de racheter le péché de chair commis lors de la conception et ce n'est guère que de nos jours, dans le courant du XX^e siècle que vint une autre façon de voir, dans le cortège de la libération de la femme, mais on en est encore loin.

Il faut remarquer dans ce domaine, une attitude très différente dans la religion juive qui va jusqu'à accorder à la femme le droit au plaisir en dehors même d'un but de reproduction.

Quant au protestantisme, il n'admet pas l'Immaculée Conception.

Une clé de libération est surtout l'instruction, et il faut rendre ici grâce aux monastères. Dès le V^e siècle, on y rencontre une tradition de culture.

Certes, on y travaillait et on y priait, mais les abbesses étaient souvent des femmes cultivées. À Poitiers, sainte Radegonde entretenait même des relations avec des hommes de lettres et des poètes. Cette culture était évidemment limitée à une élite et était loin d'atteindre les femmes du peuple.

De même, au XII^e siècle, des psautiers et des livres d'heures circulent à l'usage des dames dites de qualité.

Cent ans plus tard dans les couvents, les garçons et les filles sont admis à partir de 6 ou 7 ans et les nobles, filles et garçons, ont eux des préceptrices à domicile.

Il s'agit donc toujours de distribuer l'instruction de manière très limitée et cela se durcit ensuite encore en ce qui concerne les femmes : au XIV^e siècle l'enseignement est interdit aux écoles monastiques et aux couvents où sont éduquées les filles. Le courant antiféministe se développe, mais il aura un jour le caquet rabattu !

À la Renaissance l'inculture des femmes est quasi totale. Seules quelques femmes nobles et des religieuses sont instruites comme Isabelle d'Este et Lucrece Borgia dont la culture est aussi célèbre que les amours.

Mais d'une manière générale, le savoir est réservé aux hommes.

Au XVI^e siècle, à eux les carrières qu'elles soient civiles, militaires ou religieuses. Les femmes sont reléguées aux travaux domestiques : diriger une maison, travaux d'aiguille, à la campagne travaux des champs, etc.

Au XVII^e siècle c'est à peu près pareil, Molière va même jusqu'à se moquer des femmes qui veulent s'instruire... donc il y en a et sans doute y en a-t-il toujours eu.

Toiles@penser 2006

Madame de Maintenon a bien créé Saint-Cyr, mais l'institution était réservée, encore une fois, à une élite. De même pour les salons littéraires et il est à noter que Madame de la Fayette n'a jamais avoué qu'elle était l'auteur de *La Princesse de Clèves*, de crainte sans doute de se faire brocarder et critiquer.

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – Fax 02 650 35 04
secretariat@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française

